

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 septembre 2018

ÉQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 1175)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 599

présenté par

M. Fasquelle, M. Pierre-Henri Dumont, M. Abad, M. Emmanuel Maquet, M. Gosselin et M. Hetzel

ARTICLE 9

Supprimer l'alinéa 2.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La Loi n° 96-588 du 1^{er} juillet 1996, dite loi Galland, avait augmenté fortement le seuil de revente à perte avec pour conséquence, non pas une meilleure rémunération pour les producteurs, mais une augmentation des prix pour le consommateur et un fort développement des marges arrières.

Or le gouvernement n'a pas fait la démonstration qu'il en serait autrement cette fois-ci.